



Bureau des radiocommunications

(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)

Lettre circulaire
CR/313

Le 27 avril 2010

Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT

Objet: Mise en oeuvre de l'Appendice **30B** conformément à la Résolution **149 (CMR-07)**

Références:

1. Lettre circulaire **CR/278** du 15 février 2008
2. Lettre circulaire **CR/280** du 4 mars 2008
3. Lettre circulaire **CR/299** du 27 mars 2009
4. Lettre circulaire **CR/302** du 19 mai 2009

A l'attention du Directeur général

Madame, Monsieur,

1 Dans les Lettres circulaires visées aux points 1 à 4 des références ci-dessus, le Bureau des radiocommunications a informé les administrations des mesures qu'il avait prises pour mettre en oeuvre la Résolution **149 (CMR-07)**, en particulier de l'état d'avancement et du calendrier d'élaboration et des essais du logiciel à utiliser pour effectuer des examens techniques demandés au titre de l'Appendice **30B (Rév.CMR-07)**.

2 Depuis, le Bureau a traité les soumissions en instance qu'il avait reçues au titre de l'Article 7 de l'Appendice **30B** avant et après la CMR-07 et il a repris l'examen de soumissions reçues au titre de l'Article 6 de l'Appendice **30B**. L'Annexe 1 de la présente Lettre circulaire donne des statistiques concernant les soumissions reçues au titre de l'Appendice **30B** qui seront traitées au titre du § 6.1 jusqu'à la BR IFIC 2667 du 20 04 2010.

3 Conformément au point 6 du *décide* de la Résolution **149 (CMR-07)**, les administrations ont été invitées à examiner leurs soumissions en vue d'en réduire le nombre et ont été priées d'indiquer au Bureau les réseaux qu'il n'est plus nécessaire de prendre en considération et de traiter au titre de l'Article 6 de l'Appendice **30B (Rév.CMR-07)**. Le Bureau a rappelé aux administrations cette invitation qu'il avait formulée dans sa Lettre circulaire visée au point 1 des références ci-dessus. La réaction des administrations a été assez encourageante puisque certaines d'entre elles ont répondu positivement et demandé que soient supprimées les soumissions obsolètes. Malgré cet effort, le nombre de soumissions au titre de l'Article 6 reste très élevé et ne correspond peut-être pas nécessairement aux besoins réels des administrations.

Place des Nations
CH-1211 Genève 20
Suisse

Téléphone +41 22 730 51 11
Téléfax Gr3: +41 22 733 72 56
Gr4: +41 22 730 65 00

Télex 421 000 uit ch
Télégramme ITU GENEVE

E-mail: itumail@itu.int
<http://www.itu.int/>

4 Le Bureau saurait donc gré à toutes les administrations, en particulier à celles qui ont soumis de multiples réseaux à satellite (voir l'Annexe 2), d'envisager de réduire le nombre de leurs soumissions au titre de l'Article 6 de l'Appendice **30B**. En coopérant à ces efforts visant à appliquer scrupuleusement et avec diligence les principes et les dispositions de la Constitution, de la Convention et du Règlement des radiocommunications de l'UIT, vous contribuerez à réduire et, dans la mesure du possible, à supprimer les obstacles qui freinent le développement et la mise en service de nouveaux réseaux à satellite au titre de l'Appendice **30B**.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Valery Timofeev
Directeur du Bureau des radiocommunications

Pièces jointes: 2 pages

Distribution:

- Administrations des Etats Membres de l'UIT
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications

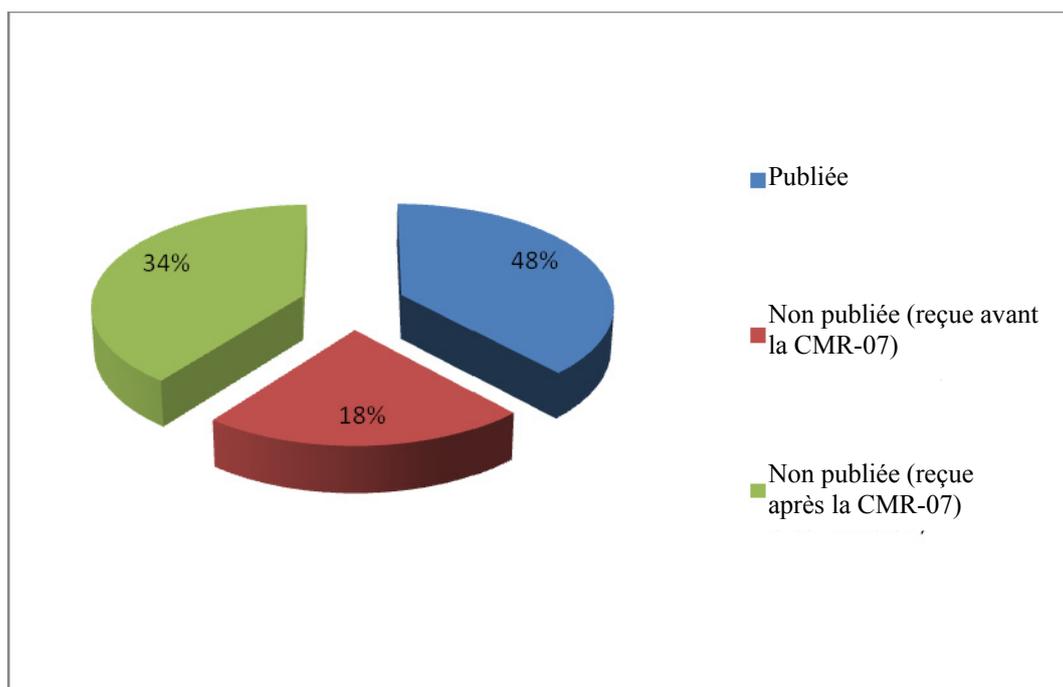
ANNEXE 1

Statistiques concernant les soumissions au titre de l'Appendice 30B devant être traitées au titre du § 6.1 après la CMR-07

(jusqu'à la BR IFIC 2667 du 20.04.2010)

	Reçue avant la CMR-07	Reçue après la CMR-07	Total
Publié*	67	0	67
Non publié	26	48	74
Résumé	93	48	141

* La publication de 30B/A6A/1 (UKR00001) n'est pas incluse étant donné qu'elle a été soumise au titre de l'Article 7 de l'Appendice 30B.



ANNEXE 2

Statistiques concernant les soumissions au titre de l'Appendice 30B devant être traitées au titre du § 6.1 après la CMR-07

(jusqu'à la BR IFIC 2667 du 20.04.2010)

Administration	Nombre de soumissions	Soumissions publiées	Positions orbitales
LUX	27	17	19
CHN	16	16	13
RUS	14	8	13
F	11	5	11
KOR	10	10	10
IND	8	0	8
G	7	1	3
S	6	3	4
ARS	6	1	5
HOL	5	0	5
CAN	3	1	2
PNG	3	0	2
TUR	3	0	3
USA	3	1	3
CYP	3	0	2
MCO	2	2	2
NOR	2	1	1
UAE	2	0	1
BLR	1	0	1
BUL	1	1	1
E	1	0	1
GRC	1	0	1
HNG	1	0	1
ISR	1	0	1
MEX	1	0	1
MLA	1	0	1
VEN	1	0	1
VTN	1	0	1
TOTAL	141	67	117